

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8661

■ Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement n° 2015120000 - ZAC de la Valentine Marseille - et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La ZAC de la Valentine a été supprimée depuis octobre 2016 (atteinte du programme de construction).

La concession d'aménagement demeure afin d'achever des travaux et études engagées.

Le montant total de participations de la collectivité publique à l'opération est de 7 448 455 euros dont 5 440 297 euros ont déjà été payés par la Ville de Marseille.

Le solde de paiement est ainsi de 2 008 158 euros (dont 1 500 000 euros à payer en 2019 et 508 158 euros en 2020). Ces montants sont inchangés depuis plusieurs années et nécessaires à l'équilibre de l'opération.

Les dates de paiements sont adaptées aux besoins de trésorerie de l'opération.

Afin de pouvoir assumer la participation de la Métropole, l'opération d'investissement n°2015120000 inscrite au budget pour un montant initial de 500 000 euros TTC et enregistrée dans l'autorisation de programme 151064BP du programme 06, doit être affectée d'une revalorisation de 2 000 000 euros TTC, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 2 500 000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la revalorisation pour un montant total de 2 000 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée dans l'autorisation de programme 151064BP, l'affectation de la revalorisation de l'opération d'investissement n°2015120000 « ZAC de la Valentine - Marseille », pour un montant de 2 000 000 euros TTC portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 2 500 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :

Année 2019 : 1 500 000 euros TTC
Années suivantes : 510 000 euros TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS